



Aperçu des produits

Assurance permanente - Émission simplifiée

Nom du produit	Protection Platine Vie Entière	Protection Or Vie Entière	Protection Argent	Protection Bronze
Marché cible	Clients recherchant une couverture permanente sans examen médical et idéal pour les clients ayant des antécédents médicaux.	Clients recherchant une couverture permanente sans examen médical et idéal pour les clients ayant des antécédents médicaux.	Clients recherchant une couverture permanente sans examen médical et idéal pour les clients ayant des antécédents médicaux.	Clients inadmissibles à une couverture traditionnelle en raison d'un mode de vie à risque ou de conditions médicales graves. Émission garantie sans preuve d'assurabilité.
Type de couverture	Immédiate	Immédiate	Différée progressive*	Différée
Âge à l'émission	18 à 80 ans	18 à 80 ans	18 à 80 ans	18 à 80 ans
Période de paiement des primes	- Payables sur 20 ans - Payables à vie (payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans)	- Payables sur 20 ans - Payables à vie (payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans)	- Payables sur 20 ans - Payables à vie (payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans)	Payables à vie (payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans)
Capital assuré minimal	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Capital assuré maximal	750 000 \$ (âges 18 à 50) 500 000 \$ (âges 51 à 75) 250 000 \$ (âges 76 à 80)	250 000 \$ (âges 18 à 75) 100 000 \$ (âges 76 à 80)	50 000 \$ (âges 18 à 75) 25 000 \$ (âges 76 à 80)	50 000 \$ (âges 18 à 75) 25 000 \$ (âges 76 à 80)
Frais annuels	Police 60 \$ / Avenant 30 \$	Police 60 \$ / Avenant 30 \$	Police 60 \$ / Avenant 30 \$	Police 60 \$ / Avenant 30 \$
Tarification	Émission simplifiée	Émission simplifiée	Émission simplifiée	Émission garantie
Nombre de questions médicales	19	13	9	0
Valeurs garanties	- Les valeurs de rachat garanties débutent après le 5^e anniversaire de la police. - L'assurance libérée réduite débute après le 5^e anniversaire de la police.	- Les valeurs de rachat garanties débutent après le 5^e anniversaire de la police. - L'assurance libérée réduite débute après le 5^e anniversaire de la police.	- Les valeurs de rachat garanties débutent après le 5^e anniversaire de la police. - L'assurance libérée réduite débute après le 5^e anniversaire de la police.	- Les valeurs de rachat garanties débutent après le 5^e anniversaire de la police. - L'assurance libérée réduite débute après le 5^e anniversaire de la police.
Options de dividendes	n/a	n/a	n/a	n/a
Bénéfices inclus (inclus sans frais supplémentaires)	- Prestation d'invalidité extrême - Prestation de transport	Prestation de transport	Prestation de transport	Prestation de transport
Type de polices	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès - Conjointe dernier décès	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès - Conjointe dernier décès	Individuelle	Individuelle
Couvertures additionnelles (sur une même personne à assurer)	Protection Platine Temporaire	Protection Or Temporaire	n/a	n/a
Couvertures additionnelles (sur une différente personne à assurer)	- Protection Platine Vie Entière - Protection Platine Temporaire - Protection Or Vie Entière - Protection Or Temporaire - Protection Argent - Protection Bronze	- Protection Platine Vie Entière - Protection Platine Temporaire - Protection Or Vie Entière - Protection Or Temporaire - Protection Argent - Protection Bronze	- Protection Platine Vie Entière - Protection Platine Temporaire - Protection Or Vie Entière - Protection Or Temporaire - Protection Argent - Protection Bronze	- Protection Platine Vie Entière - Protection Platine Temporaire - Protection Or Vie Entière - Protection Or Temporaire - Protection Argent - Protection Bronze
Garanties complémentaires	- Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants - Fracture accidentelle plus - Mort accidentelle	Fracture accidentelle plus	Fracture accidentelle plus	n/a

*Prestation de décès différée progressive : les primes sont remboursés avec un intérêt de 3 % par an si le décès de l'assuré est non accidentel et survient avant le premier anniversaire de la police. 50 % du capital assuré si le décès de l'assuré est non accidentel et survient à partir du premier et avant le deuxième anniversaire de la police. 100 % du capital assuré si le décès de l'assuré est non accidentel et survient au deuxième anniversaire de la police ou après.

Assurance temporaire - Émission simplifiée

Nom du produit	Protection Platine Temporaire	Protection Or Temporaire
Marché cible	Clients recherchant une couverture temporaire sans examen médical et idéal pour les clients ayant des antécédents médicaux.	Clients recherchant une couverture temporaire sans examen médical et idéal pour les clients ayant des antécédents médicaux.
Type de couverture	Immédiate	Immédiate
Âge à l'émission	18 à 75 ans	18 à 70 ans
Période de paiement des primes	Nivelée pendant 10, 20 ou 25 ans.	Nivelée pendant 20 ans.
Termes	- T10 (âges 18 à 75) - T20 (âges 18 à 70) - T25 (âges 18 à 65)	T20 (âges 18 à 70)
Type de couverture	Nivelée ou décroissante	Nivelée
Capital assuré minimal	50 000 \$ (de 18 à 44 ans) 25 000 \$ (de 45 à 75 ans)	50 000 \$ (de 18 à 44 ans) 25 000 \$ (de 45 à 70 ans)
Capital assuré maximal	750 000 \$ (âges 18 à 50) 500 000 \$ (âges 51 à 75)	250 000 \$
Frais annuels	Police 60 \$ / Avenant 30 \$	Police 60 \$ / Avenant 30 \$
Tarification	Émission simplifiée	Émission simplifiée
Nombre de questions médicales	19	13
Renouvelable	Oui, jusqu'à l'âge de 90 ans	Oui, jusqu'à l'âge de 90 ans
Transformable	Oui, jusqu'à l'âge de 75 ans	Oui, jusqu'à l'âge de 75 ans
Bénéfices inclus (inclus sans frais supplémentaires)	- Prestation d'invalidité extrême - Garantie d'assurabilité - Option d'échange de l'assurance vie temporaire - Prestation de transport	Prestation de transport
Types de polices	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès
Couvertures additionnelles (sur une même personne à assurer)	Protection Platine Temporaire	Protection Or Temporaire
Couvertures additionnelles (sur une différente personne à assurer)	- Protection Platine Temporaire - Protection Or Temporaire	- Protection Platine Temporaire - Protection Or Temporaire
Garanties complémentaires	- Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants - Fracture accidentelle plus - Mort accidentelle	Fracture accidentelle plus

Assurance permanente - Tarifée

Nom du produit	Vie Entière Non Participante	ParPlus	ParPlus Junior
Marché cible	Pour les clients qui cherchent une couverture permanente et abordable pour couvrir leurs besoins en matière de planification successorale.	Pour les clients qui ont des besoins d'assurance multiples et qui veulent voir leurs polices croître, soit sous forme d'argent comptant, de couverture ou les deux.	Pour les clients qui veulent donner un coup de pouce au régime d'assurance de leurs enfants ou petits-enfants et leur offrir des options de financement pour l'avenir.
Âge à l'émission	18 à 80 ans	18 à 75 ans	0 (15 jours) à 17 ans
Période de paiement des primes	- Payables à vie (âges 18 à 80 ans ; payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans) - Payables sur 20 ans (âges 18 à 75 ans)	- Payables à vie (âges 18 à 75 ; payables jusqu'à l'âge atteint de 100 ans) - Payables sur 20 ans (âges 18 à 70 ans)	Payables sur 20 ans
Capital assuré minimal	10 000 \$ (âges 18 à 75 ans) 5 000 \$ (âges 76 à 80 ans)	5 000 \$	5 000 \$
Capital assuré maximal	10 000 000 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$
Frais annuels	Police 60 \$ / Avenant 30 \$	Police 80 \$	Police 80 \$
Tarification	Accélérée ou standard	Accélérée ou standard	Accélérée ou standard
Nombre de questions médicales	19	19	17
Valeurs de rachat garanties	- Les valeurs de rachat garanties débutent après le 5^e anniversaire de la police. - L'assurance libérée réduite débute après le 5^e anniversaire de la police.	Disponible après le 6 ^e anniversaire de la police et valeurs de rachat non-garanties après que la première dividende est payée.	Disponible après le 6 ^e anniversaire de la police et valeurs de rachat non-garanties après que la première dividende est payée.
Options de dividendes	n/a	- Payé comptant - Réduction de primes - Accumulation - Bonification d'assurance libérée - Optimiseur : - garantie 15 ans - garantie jusqu'à l'âge atteint de 100 ans	- Payé comptant - Réduction de primes - Accumulation - Bonification d'assurance libérée - Optimiseur : - garantie 15 ans
Bénéfices inclus (inclus sans frais supplémentaires)	- Prestation d'invalidité extrême - Prestation de transport	n/a	n/a
Types de polices	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès - Conjointe dernier décès	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès	Individuelle
Couvertures additionnelles (sur une même personne à assurer)	- FlexTerm - Assurance Maladies Graves	- FlexTerm - Assurance Maladies Graves	Option Jeunesse
Couvertures additionnelles (sur une différente personne à assurer)	- Vie Entière Non Participante - FlexTerm - Assurance Maladies Graves - Option Jeunesse - Protection Platine Vie Entière - Protection Platine Temporaire - Protection Or Vie Entière - Protection Or Temporaire - Protection Argent - Protection Bronze	- FlexTerm - Assurance Maladies Graves - Option Jeunesse	- FlexTerm - Assurance Maladies Graves - Option Jeunesse
Garanties complémentaires	- Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants - Exonération des primes en cas de décès - Exonération des primes en cas d'invalidité - Fracture accidentelle plus - Mort accidentelle - Rente d'invalidité (RI empl.) - Rente d'invalidité (RI prêt)	- Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants - Exonération des primes en cas de décès - Exonération des primes en cas d'invalidité - Fracture accidentelle plus - Mort accidentelle - Rente d'invalidité (RI empl.) - Rente d'invalidité (RI prêt)	- Exonération des primes en cas de décès sur le propriétaire et le payeur - Exonération des primes en cas d'invalidité sur le propriétaire et le payeur - Mort accidentelle et mutilation

Assurance temporaire - Tarifiée

Nom du produit	FlexTerm	Option Jeunesse
Marché cible	Pour les clients qui ont besoin d'une protection nivelée ou décroissante temporaire abordable et flexible. Il convient également aux personnes cherchant à économiser en combinant une assurance vie temporaire avec une rente d'invalidité, une assurance maladies graves ou toute autre garanties complémentaires.	Pour les clients à la recherche d'une protection temporaire immédiate pour leurs enfants avec l'option de souscrire une protection supplémentaire sans preuve d'assurabilité.
Âge à l'émission	18 à 75 ans	0 (15 jours) à 17 ans
Période de paiement des primes	Nivelée pendant le terme choisi	Nivelée jusqu'à l'âge de 25 ans (basé sur 50 \$ pour chaque incrément de 17 500 \$ de couverture).
Termes	10 ans (âges 18 à 75) 15 ans (âges 18 à 70) 20 ans (âges 18 à 65) 25 ans (âges 18 à 60) 30 ans (âges 18 à 55) 35 ans (âges 18 à 50)	Jusqu'à l'âge de 25 ans
Types de couverture	Nivelée ou décroissante	Nivelée jusqu'à l'âge de 25 ans
Capital assuré minimal	100 000 \$	35 000 \$
Capital assuré maximal	10 000 000 \$	175 000 \$ (incréments de 17 500 \$)
Frais annuels	Police 60 \$ / Avenant 30 \$	Police 40 \$ / Avenant 0 \$
Tarification	Accélérée ou standard	Accélérée ou standard
Nombre de questions médicales	19	12
Renouvelable	Oui, temporaire renouvelable annuellement (TRA) jusqu'à l'âge de 90 ans	Non
Transformable	Oui, jusqu'à l'âge de 75 ans	Oui, pour un montant d'assurance vie égal ou inférieur à 50 000 \$ par tranche de capital assuré de 17 500 \$. Le montant d'assurance vie de la nouvelle police ne peut toutefois pas dépasser 250 000 \$.
Bénéfices inclus (inclus sans frais supplémentaires)	- Option d'échange de l'assurance vie temporaire - Garantie d'assurabilité - Prestation d'invalidité extrême - Prestation de transport	Maladies graves égale à 5 000 \$ par tranche de 17 500 \$ de capital assuré sans toutefois dépasser 25 000 \$.
Types de polices	- Individuelle - Conjointe 1^{er} décès	Individuelle
Couvertures additionnelles (sur une même personne à assurer)	- FlexTerm - Assurance Maladies Graves	n/a
Couvertures additionnelles (sur une différente personne à assurer)	- FlexTerm - Assurance Maladies Graves - Protection Platine Temporaire - Protection Or Temporaire - Option Jeunesse	Option Jeunesse
Garanties complémentaires	- Bénéfice d'assurance sur la vie des enfants - Exonération des primes en cas de décès - Exonération des primes en cas d'invalidité - Fracture accidentelle plus - Mort accidentelle - Rente d'invalidité (RI empl.) - Rente d'invalidité (RI prêt)	- Exonération des primes en cas de décès sur le propriétaire et le payeur - Exonération des primes en cas d'invalidité sur le propriétaire et le payeur - Mort accidentelle - Mort accidentelle et mutilation

Assurance maladies graves - Tarifiée

Nom du produit	Assurance Maladies Graves		
Marché cible	Pour les personnes qui veulent une ressource financière afin de les aider à couvrir les coûts additionnels liés à leur rétablissement à la suite d'une maladie grave, comme un congé de travail, les déplacements pour les traitements, les soins à domicile, etc.		
Âge à l'émission (âge au plus proche anniversaire)	18 à 65 ans		
Termes	• T10 • T20 • T25 • T75 : primes nivelées jusqu'à l'anniversaire de la couverture le plus rapproché du 75^e anniversaire de naissance de l'assuré • T75 payable 20 ans : primes nivelées payables sur 20 ans avec protection jusqu'à l'anniversaire de la couverture le plus rapproché du 75^e anniversaire de naissance de l'assuré		
Capital assuré minimal	10 000 \$		
Capital assuré maximal	2 000 000 \$		
Tarification	Standard		
Renouvelable (T10, T20 et T25)	Oui, jusqu'à l'âge de 75 ans		
Droit de conversion (T10, T20 et T25)	Oui, jusqu'à l'âge de 55 ans		
Frais annuels	Police 60 \$ / Avenant 30 \$		
Maladies graves couvertes - 25 maladies	• Accident vasculaire cérébral • Anémie aplastique • Brûlures graves • Cancer (mettant la vie en danger) • Cécité • Chirurgie de l'aorte • Coma • Crise cardiaque grave • Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe • Démence, y compris maladie d'Alzheimer • Greffe d'un organe vital • Infection au VIH contractée au travail • Insuffisance rénale • Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques • Maladie du motoneurone • Méningite bactérienne • Paralysie • Perte d'autonomie • Perte de l'usage de la parole • Perte de membres • Pontage aortocoronarien • Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque • Sclérose en plaques • Surdit�� • Tumeur c��r��brale b��nigne		
Prestation partielle - 8 conditions	Versement d'une prestation partielle ��quivalente �� 15 % du montant de la couverture, jusqu'�� un maximum de 50 000 \$ par versement, une fois par condition couverte. Cette prestation est payable jusqu'�� deux fois au maximum. Le versement de cette prestation ne r��duit pas le montant de la couverture et le contrat se poursuit selon les m��mes conditions g��n��rales.		
Service �� valeur ajout��e (non contractuel)	Service de Deuxi��me avis m��dical de Dialogue		
Couvertures additionnelles (sur une m��me personne �� assurer)	• Assurance Maladies Graves • FlexTerm		
Couvertures additionnelles (sur une diff��rente personne �� assurer)	• FlexTerm • Assurance Maladies Graves • Option Jeunesse • Protection Platine Temporaire • Protection Or Temporaire		
Garanties compl��mentaires	• Remboursement de primes au d��c��s • Remboursement de primes flexible apr��s 15 ans • Remboursement de primes flexible apr��s 65 ans		